

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département du Jura

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

COMMUNE DES BOUCHOUX

BUDGET ASSAINISSEMENT

2023-026
JG

En exercice : 11

Votants : 10

Présents : 09

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GRENARD Jérôme, Maire.

Date convocation : 27/03/2023

Présents : COLLIN Benoît, DIONNET Sylvain, GRENARD Jérôme, HENROTTE Jean-Marc, HEURTIER Isabelle, JEANTET-PROST Karine, MICHAMBLÉ Anne, PERRIER-CORNET Claude, PONCET Michaël

Date affichage : 07/04/2023

Absent excusé : HERNANDEZ Philippe dont pouvoir à JEANTET-PROST Karine
Absente : LOMBARD Pascale

OBJET de la délibération
Adoption du
Rapport sur le prix
et la qualité du service
public d'assainissement
collectif 2022

Secrétaire de séance : COLLIN Benoît

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, après en avoir délibéré, par 10 voix pour dont 1 pouvoir, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en

Préfecture

le 07/04/2023

et publication ou
notification

le 07/04/2023

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Jérôme GRENARD



Le secrétaire de séance
COLLIN Benoît